

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

LA

# GAZETTE DES FAMILLES

Canadiennes et Acadiennes,

JOURNAL RELIGIEUX, AGRICOLE, ET D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

Vol. 5. Cap Rouge, Mai 1874. No. 8.

RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE: L'ABBÉ N. A. LEGLERC.

## SOMMAIRE.

Une page de notre histoire—Une page de considérations—Nécrologies—Le Rév. M. Lemieux—Le Rév. M. Marcotte—Sœur St. Hugues—M. François-Marie Bernier—A nos lecteurs du Nouveau-Brunswick—Biographie—La situation à Rome—L'Echo de Lévis—Reçu pour le Paradis—Pourquoi invoque-t-on saint Antoine de Padoue pour retrouver les objets perdus—Faits-Divers.

### Une page de notre histoire.

Nous allons nous occuper aujourd'hui d'une question de la plus haute importance, car il est nécessaire, dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, que cette question soit bien comprise par tous les électeurs du pays.

Il y a quelques jours, un cultivateur intelligent nous posait cette question. "Monsieur, vous allez peut-être vous moquer de mon ignorance; mais, je préfère être humilié, et comprendre une chose qu'on nous répète sans cesse, sans bien la définir. Pendant les dernières

élections, on nous a cassé les oreilles avec ces deux mots : “ L’Amnistie ” — “ Riel ”. Depuis quelques jours surtout, on ne cesse de répéter ces mots, qui font ouvrir de grands yeux à bien du monde. J’ai demandé à plusieurs de mes voisins s’il y comprenaient quelque chose. Les uns m’ont répondu que non ; d’autres ont paru froissés de ma demande, et se sont donnés comme très entendus sur ces questions ; mais, quand ils ont été forcés de s’expliquer, ils n’ont dit que des choses ridicules ; par exemple, qu’il s’agissait du Pape — Que Riel était un maître d’école — Que l’Amnistie était le nom d’un sauvage. Voilà ce que débitent les trois plus grands cabaleurs d’élection, qui veulent souvent en montrer à leur curé, mais, qui sont la risée du plus grand nombre. Mais, toujours, la plupart des *habitants* ne sont pas capables de se rendre parfaitement compte de la valeur de ces grands mots. Ayez donc la bonté de m’éclairer là-dessus, afin que je puisse comprendre s’ils doivent nous épouvanter ou nous consoler, et dire à mes amis ce que vous aurez eu l’obligeance de m’apprendre. Quand à ceux qui viennent brailler devant nos portes d’église, pour se faire élire, la plupart du temps, ils nous embrouillent plus qu’ils nous instruisent ; et tout ce que nous pouvons saisir, c’est qu’ils crient très fort contre les taxes, et surtout celle qu’on fait peser sur le tabac. Je suis certain qu’après vous avoir écouté un quart d’heure, j’en saurai plus long qu’après avoir entendu leurs discours ; car, je lis assidûment la *Gazette des Familles*, et je comprends parfaitement tout ce que vous dites.”

Nous ne pûmes refuser un mot d'explication à un homme qui s'adressait à nous avec tant de confiance, et comme nous supposons que plusieurs de nos lecteurs sont à peu près dans le cas de notre interlocuteur, nous allons reproduire ici la substance de ce que nous lui avons dit ; conversation que nous croyons devoir intituler : *Une page de notre histoire.*

D'abord, mon cher ami, l'amnistie est loin d'être le nom d'un sauvage ; c'est un mot qui signifie tout simplement *pardon*. Accorder l'amnistie à un peuple, c'est lui pardonner des actes considérés comme répréhensibles.

En second lieu, Riel n'est maître d'école, qu'en ce sens qu'il donne le bon exemple à ses concitoyens. C'est un métis de la Rivière-Rouge. Il a du sang sauvage et français. C'est un fervent catholique, jeune homme d'une grande intelligence, qui, sans avoir fait un cours complet d'étude, peut être considéré comme un des plus instruits de sa nation. Il a étudié au milieu de nous, et a laissé dans l'esprit de ses amis le meilleur souvenir.

Notre interlocuteur—“ Mais, que lui veut-on, à ce jeune homme, puisqu'il est si recommandable, et pourquoi vient-on de le mettre à la porte de la chambre ? Y en a-t-il beaucoup, parmi nos représentants, qui valent mieux que lui ? ”

Réponse—Voilà ce que je vais vous expliquer. Quant à la question que vous me faites : s'il en est beaucoup parmi nos représentants, qui valent mieux que lui ; d'après le témoignage d'hommes tout à fait dignes de foi, et qui

ont vécu dans son intimité ; Riel vaut beaucoup mieux que ses persécuteurs, et que ceux qui sont prêts à le sacrifier à une misérable ambition. Mais, la valeur d'un homme ne le sauve pas toujours de la persécution, de la calomnie et de la haine. Au contraire, souvent ses brillantes qualités font affluer les envieux et les jaloux autour de lui, et attirent sur sa tête les coups les plus cruels. Voilà ce qui est arrivé à notre jeune héros. Mais, avant d'aller plus loin, racontons ce qui est arrivé à la Rivière-Rouge.

Le Territoire du Nord-Ouest connu ici pendant longtemps sous le nom de Rivière Rouge, et appelé aujourd'hui Manitoba, a été, jusqu'en 1869 sous l'administration de la Baie d'Hudson. A cette époque, la Confédération qui avait été établie en 1867, ne comprenait que quatre provinces, qui étaient celles de Québec, d'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Les hommes qui étaient alors à la tête des affaires, et qui nous avaient donné notre nouvelle constitution, nourrissaient un vaste projet ; celui de réunir sous un même gouvernement toutes les possessions soumises à l'Angleterre, dans l'Amérique du Nord. Des explorations, des rapports faits par des missionnaires et des voyageurs, leur ayant fait connaître les richesses immenses que contenaient les vastes plaines de l'Ouest, et le littoral du Pacifique, il leur semblait déjà voir les produits de ces pays lointains donner un trafic gigantesque, à nos grandes villes et leur faire prendre des développements étonnants, si on se les adjoignait en les rapprochant de nous, par des

communications faciles. A la vue d'un si brillant avenir pour notre pays, ces hommes ne crurent devoir rien négliger, et entamèrent, avec la Compagnie de la Baie d'Hudson, des négociations qu'ils poussèrent avec tant d'énergie et d'activité, que deux ans plus tard, en 1869, ils étaient sur le point de prendre possession, au nom de la Puissance, d'un territoire aussi vaste que les États-Unis, possédant des ressources étendues et variées, possédant les pouvoirs d'eau les plus puissants, grand nombre de rivières et de lacs, navigables, et capable de nourrir, vu la fertilité de son sol, au-delà de 50 millions d'habitants.

Tout ce qui a été fait jusqu'ici mérite, sans aucun doute, les plus grands éloges et la reconnaissance de tous les Canadiens. Mais ce succès étonnant était trop à la louange de ceux qui l'avaient obtenu, pour ne pas créer la haine et l'envie. Et aussi, les difficultés ne tardèrent pas à surgir. Tout le Haut-Canada avait d'abord exigé l'union du territoire du Nord-Ouest à la Confédération, croyant y trouver le moyen d'anéantir l'influence de la population du Bas-Canada ; mais, ceux des hommes de cette province qui ont toujours montré le plus d'acharnement contre notre nationalité et notre religion, se sont rappelés qu'au milieu des Anglais, des Écossais, etc., déjà établis dans ce territoire, il y avait un peuple qui avait du sang français dans les veines, et qui partageait notre croyance. Ce seul souvenir suffit pour porter leur fanatisme et leur haine au plus haut degré, et leur faire proférer ce cri diabolique :

“ Mort au Métis ”. Jusque-là, les différentes nationalités qui peuplent la vallée de la Rivière-Rouge, avaient vécu dans une grande paix. Vous le savez, il y a dans la province d'Ontario un homme qui ne semble trouver de jouissance que dans l'agitation, et qu'à créer des préjugés entre les différentes nationalités ; cet homme a un journal à sa disposition, et il s'en sert comme d'un levier, pour soulever les plus mauvaises passions. Cet homme est George Brown, son journal est le *Globe*. Eh ! bien, pendant que le principal auteur de la Confédération, Sir George Etienne Cartier travaillait à faire régner dans le Nord-Ouest l'ordre, la paix, pour que cette localité fut, au même degré, la patrie de toutes les races ; l'ennemi juré de notre nationalité remplissait les colonnes de son journal d'appels à la guerre, aux préjugés nationaux, de diatribes les plus violentes contre les métis français et le clergé catholique. Il fit tant et si bien, qu'il souleva toutes les mauvaises natures, qui se trouvaient au milieu de cette population jusque-là si paisible. Deux camps se trouvèrent alors en face, l'un, se tenant sur la défensive, l'autre poussant des cris de rage, et ayant toujours l'arme au point.

Pendant que les deux partis étaient en présence, un sérieux incident vint tout compliquer. Le gouvernement Canadien nomma M. McDougall lieutenant-gouverneur, le chargeant, par *intérim*, du gouvernement du nouveau territoire. Celui-ci, n'écoutant peut-être que la voix de l'ambition, oublia que l'Angleterre n'avait pas encore transmis au gouvernement d'Ottawa la

proclamation, qui devait définitivement adjoindre Manitoba au reste de la Puissance, et avant d'arriver au siège de son pouvoir, apprenant que les Métis et un grand nombre d'anglais leurs amis refusaient de le recevoir, il lança lui-même une proclamation, ordonnant aux prétendus rebelles de rentrer dans l'ordre, et au cas de refus, ordonnant une levée de troupes, pour les combattre. Cet acte aussi imprudent qu'inconstitutionnel, n'eût pour résultat que de créer de la défiance chez les Métis, et les persuada que le gouvernement canadien voulait les conduire comme des esclaves. En face d'une pareille perspective, leur détermination de résister à un intrus, devint plus forte que jamais. Ils s'emparèrent du Fort Garry et se mirent sur la défensive. Dans le même temps, la Compagnie du Nord-Est voyant les démarches du gouvernement canadien et de M. McDougall, notifièrent aux habitants de la Rivière-Rouge qu'elle n'avait plus d'autorité sur eux, et qu'elle n'avait plus rien à voir à leurs difficultés. Elle alla jusqu'à leur conseiller de s'organiser, pour la défense. Ce fut alors que les Métis se choisirent des chefs, et constituèrent un gouvernement provisoire. Le premier président qui fut choisi, fut un nommé John Brouse ; mais, comme on fut bientôt convaincu de son incapacité et son inhabilité, on lui substitua Riel, qui avait la confiance de tous les honnêtes gens.

Quand notre gouvernement vit que les Métis étaient décidés à ne pas se laisser mettre le pied sur la gorge, par les premiers venus, il comprit



qu'il avait affaire, à un peuple ferme et intelligent, avec lequel, il fallait traiter d'égal à égal. De concert avec la Mère Patrie, il blâma l'acte de M. McDougall, et chargea M. le Grand-Vicaire Thibault et un M. Smith d'aller faire les propositions les plus conciliantes au pouvoir provisoire de Manitoba, et lui déclarer qu'il était prêt à recevoir ses délégués, pour traiter avec eux, des conditions de l'entrée du Nord-Ouest dans la Confédération. Nos ministres avaient un si ardent désir de pacifier le nouveau territoire, qu'ils s'adressèrent à Rome, pour engager Mgr. l'Archevêque Taché, à abandonner le Concile du Vatican, pour se rendre dans son diocèse, pour y rétablir l'ordre. Lui aussi, fut chargé d'exprimer aux Métis les intentions bienveillantes de nos hommes d'état.

Avant l'arrivée de ce messager de la paix, au milieu de son peuple, un incident fâcheux, mais devenu nécessaire, marqua le passage du gouvernement provisoire. Il se trouva dans la pénible nécessité de livrer à un conseil de guerre, un rebelle fougueux et intraitable, qui après s'être parjuré plusieurs fois, pour obtenir sa liberté, faisait des efforts suprêmes pour rallumer le feu de la discorde, et mettre tout à feu et à sang. Ce conseil le voyant incorrigible, et les terribles dangers qu'il faisait courir à la population, le condamna à mort. Son exécution qui suivit d'assez près, jeta dans une grande exaltation ceux de ses concitoyens qui avaient déjà été fanatisés par les écrits incendiaires du *Globe*.

Mgr. Taché arriva donc à temps pour préve-

nir de plus grands malheurs, et sa présence, et ses paroles de paix produisirent les résultats les plus heureux et les plus inattendus. Tout rentra, pour ainsi dire, dans l'ordre; le gouvernement choisit des délégués qui partirent tout aussitôt pour Ottawa; afin de poser les bases de l'union du Nord-Ouest à la Puissance du Canada. Le gouverneur et les ministres les reçurent à bras ouverts, leur promirent de jeter un voile sur tout ce qui était arrivé à la Rivière Rouge. Après des entretiens prolongés qu'on eut ensemble, de part et d'autre, Sir George Etienne Cartier, remplaçant le premier ministre, alors dangereusement malade, fit adopter aux chambres une loi qui accordait à la province de Manitoba une constitution aussi libérale que ses habitants pouvaient la désirer, un parlement, des subsides considérables, la jouissance de tous les droits et les libertés des autres provinces de la Confédération ?

Les délégués s'en retournèrent pleinement satisfaits, malgré l'emprisonnement auquel les avaient soumis des fanatiques du Haut-Canada. Tout ce qui venait de se passer, faisait concevoir les plus belles espérances pour la tranquillité à venir. Mais, il est des hommes pour qui la paix, le plus grand bonheur de la société, est un pesant fardeau, et qui la trouble à tout propos. Nous avons signalé plus haut George Brown comme un brandon de discorde. Là encore, il se montra fidèle à son rôle et recommença son œuvre de destruction. Il fit les plus violents appels aux préjugés nationaux et religieux, il accusa nos ministres d'avoir tout sacrifié, pour

faire plaisir aux rebelles de la Rivière-Rouge. Son journal devint plus lugubre et plus forcené que jamais; il ne faisait plus entendre que ces mots sinistres : " Mort à Riel ! mort aux Métis de Manitoba. Ce fut en répétant ce cri sauvage, que les *grits* d'Ontario firent les élections de 1871, et ils réussirent si bien à fanatiser les électeurs, qu'ils obtinrent une très forte majorité. MM. McKenzie et Blake devinrent les chefs du nouveau gouvernement. Pour prouver aux orangistes et aux *grits*, combien ils étaient sincères, dans leur haine contre les Métis, ils promirent 5,000 piastres, pour la tête de Riel ! Que penser de législateurs qui recourent à de semblables moyens, pour soulever les passions populaires ? Nous ne croyons ne pouvoir mieux les comparer qu'à ce dompteur qui, pour réduire un cheval fougueux, prit le parti de lui mettre du feu sous le ventre ! Ce malheur recut pour récompense, un rude coup de pied, qui l'étendit presque mort; eux aussi ont soulevé le vent, et la plus sérieuse tempête les assaillira bientôt."

Cette surexcitation, qui s'était calmée pendant quelque temps, vient de se faire jour dans la Chambre des Communes, et au point de nous causer les plus grandes craintes, pour l'avenir de la Confédération.

Pendant les dernières élections générales, Louis Riel a été élu représentant du comté de Provencher, à la Rivière-Rouge; par conséquent, il avait autant le droit de venir prendre son siège à la Chambre des Communes, que tous les autres députés; et ce droit était même bien plus sacré que celui de tous ceux qui se

sont fait élire par la corruption. Il aurait pu se rendre pour l'ouverture de la session ; mais, comme des bruits sinistres, des menaces de mort raisonnaient à ses oreilles, il crut prudent d'étudier le terrain et de s'assurer s'il pouvait prudemment pénétrer au sein de l'assemblée. Des amis lui firent voir tout le danger qu'il courrait, en faisant cette démarche ; ils l'assurèrent même que des centaines de poignards étaient levés sur sa tête, que de nombreux revolvers étaient dirigés contre sa poitrine. Si Riel n'eut écouté que son courage, il aurait bravé le danger, mais il préféra écouter la voix de l'amitié et de la prudence ; il se tint à l'écart. Au bout de quelques jours, il fit un pas, pour apprendre si la haine que lui portait était aussi grande, qu'on le disait ; il se rend à la chambre du greffier de l'Assemblée, et lui demande à prêter serment comme membre des Communes. Aussitôt que cet acte saint fut accompli, la nouvelle s'en répandit avec la rapidité de l'éclair ; elle fut comme un boulet lancé au sein de la représentation ; et elle y créa les impressions les plus diverses, puisqu'elle fit la joie, des uns, et la terreur des autres. On eut dit une armée formidable menaçant de pénétrer dans l'enceinte législative, pour en chasser les ennemis des Métis !

La stupeur de la majorité, fit bientôt place à une attitude menaçante. Le chef des orangistes, M. Bowell, se chargea d'exhumer tout le fiel et la haine qui remplissent les poitrines de la masse des représentants du Haut Canada. Il fit appel aux plus basses passions, et demanda l'aide d'un

homme qui avait déjà amplement prouvé qu'il peut jouer tous les rôles, pour assouvir sa vengeance, et pour perdre un adversaire. Cet homme aujourd'hui excécre par tous les partis, même par ceux qui ont exploité son hypocrisie et toute la bassesse de son âme, est Clarke, procureur-général de Manitoba. Si ce misérable a largement contribué à la perte de Riel, il n'a recueilli de sa trahison et de son astuce que le mépris le plus profond. Introduit devant la chambre, il n'a pu répondre aux nombreuses questions que lui ont posé les véritables amis de Riel, sans convaincre les membres, qu'il ne poursuivait cet élu du comté de Provencher, que parce que celui-ci avait refusé de lui vendre son influence. Honte à ce misérable traître!....

Après ce semblant d'enquête, M. Bowell persuadé que les preuves qu'il venait d'obtenir étaient suffisantes pour ceux qui avaient déjà juré la perte de Riel, il demanda son exclusion de la Chambre des Communes. Cette motion ne tendait à rien moins qu'à infliger le plus sanglant outrage à Riel, à sa nation, à tous les Canadiens-Français, à tous les catholiques de la Puissance. Aussi, tous les vrais patriotes de la province de Québec, sentirent le sang leur bouillonner dans les veines, et firent des efforts inouis pour repousser cette flétrissure qu'on voulait imprimer sur leur front. M. Holton voulut ralentir le coup porté par M. Bowell, et proposa à sa motion un amendement demandant à la Chambre d'attendre le rapport du comité qui avait été nommé pour s'enquérir des affaires du Nord-Ouest, et si l'amnistie avait été promise,

avant de demander l'exclusion de Riel de la Chambre. Aussitôt un membre Canadien-Français, M. Mousseau, qui a acquis dans cette circonstance un beau titre à la reconnaissance de ses compatriotes, considérant l'amendement de M. Holton comme n'étant qu'une demi-mesure, proposa un sous-amendement, invitant la chambre à présenter une adresse à la Reine, pour la supplier d'accorder l'amnistie à Riel et à tous ceux qui se sont trouvés impliqués dans les affaires de la Rivière-Rouge. Ce député qui s'est attiré, par sa généreuse démarche, les sifflets et les propos injurieux de ceux qui auraient dû s'empressez de lui tendre la main, sentait bien que la majorité voterait contre son amendement, mais il voulait protester contre l'injustice flagrante qu'on allait commettre, et éprouver le courage des véritables amis des Métis. Ce qui est arrivé dans cette pénible circonstance, tout le monde le sait, a causé dans la province de Québec un état de malaise dont on connaîtra plus tard les conséquences.....

L'iniquité a été consommé ! La province d'Ontario en masse, un seul excepté, M. MALCOM CAMERON, a voté pour l'expulsion de Riel !

L'interlocuteur—Mais, c'est affreux ! Et les membres du Bas-Canada ont pu laisser commettre cette criante injustice, sans se séparer des chefs qui auraient pu s'opposer à cet acte si dégradant !

—On dit, pour nous consoler, qu'il le feront plus tard.

L'interlocuteur—Ils feront bien, car sans cela, ils pourront se cacher. Monsieur, je vous remer-

cie de tout mon cœur, car maintenant je comprends parfaitement toute cette affaire de la Rivière-Rouge, et toute la laideur de l'injustice que vient de commettre notre chambre, à Ottawa, et je vous assure que je mettrai mes amis au courant de tout.

— Si vous désirez en apprendre plus long, sur ce déplorable événement, vous vous n'aurez qu'à lire le huitième numéro de la *Gazette des Familles*, vous y trouverez une seconde page.

— 000 —

#### **Une page de considérations.**

Nous ne nous sommes jamais mêlé à la politique, dans nos publications; nous nous sommes toujours abstenu de témoigner de la sympathie à un parti de préférence à un autre; et nous sommes bien décidé à persévérer dans la même voie. Mais, il est des actes qui se rattachent à la politique, que tout le monde a droit d'interpréter, et quelques fois même, c'est un devoir pour tout véritable patriote, d'éclairer ses concitoyens sur les graves conséquences que peuvent avoir ces actes? Voilà ce que nous nous proposons ici, dans la mesure de nos forces. Nous ne hazarderons rien, nos raisonnements seront appuyés sur les faits les plus sûrement démontrés. Dans la tâche que nous nous imposons, nous ne sommes mu que par le désir sincère de faire briller la vérité aux yeux de tous nos lecteurs. Nous calmerons même autant que possible, la frayeur que nous cause la vue de l'abyme

que la représentation de la Puissance vient de creuser sous nos pas ; nous éviterons, pour aujourd'hui, d'en sonder la profondeur.

On refuse à Riel l'amnistie ; on le chasse de l'assemblée nationale ! Et ce sont nos chefs qui agissent ainsi ; ce sont ceux qui ont la sublime mission de nous gouverner, de nous donner des lois, de faire régner parmi nous la paix, l'union, en un mot, les bonnes mœurs ! Mais sur quoi s'appuie ce verdict du premier corps du pays ? Comment peut-il justifier, aux yeux des administrés, la si grave détermination qu'il vient de prendre ? Le pouvoir est responsable envers nous tous, et c'est le droit d'un chacun de lui demander compte de ses actes, surtout de ceux qui portent avec eux le sort de la constitution qui nous régit.

D'abord, Riel est-il coupable ? A-t-il besoin de pardon ? Les Métis se sont ils rebellés, comme on n'a cessé de le répéter, dans le cours de la discussion qui a eu lieu sur ce grave sujet ? Voilà autant de questions auxquelles nous allons répondre.

Riel et les Métis ne sont nullement coupables de ce dont on les accuse. Ils ne sont ni rebelles, ni meurtriers, et tout homme, qui a une dose ordinaire de bon sens, et qui n'est nullement aveuglé par l'esprit de parti, ou les préjugés religieux, sera forcé d'en faire l'aveu. Le droit naturel, celui que tout homme emporte avec lui, en venant au monde, lui donne toute liberté de se défendre, de se protéger, contre un juste agresseur ; ce droit, il le possède au même degré que la vie, et Dieu qui le lui a accordé, ne lui



reprochera jamais d'en avoir fait usage. Ce droit sacré, un peuple l'acquiert dès son origine ; c'est même un grand devoir pour lui de veiller à la garde de tous ses membres. C'est d'après ce droit, que Dieu a gravé dans le cœur de tous les êtres humains, que les tribus les plus sauvages et les plus barbares, se choisissent des chefs auxquels ils confèrent l'autorité suprême, et qui ont même droit de vie et de mort sur les individus, pour protéger le corps entier de la nation. Qui leur contestera ce droit ? Qui le contestera aussi à un peuple civilisé, qui se trouve tout à coup soustrait à toute autorité ? Tel est absolument le cas du peuple de la Rivière-Rouge. Il est soumis à la Compagnie du Nord-Ouest, il obéit à toutes ses lois. Mais tout à coup, cette compagnie cède ses droits à la Puissance du Canada ; cependant cette transaction entre les deux puissances ne peut devenir loi obligatoire sans être sanctionnée par la mère patrie. Il faut donc soumettre à son examen toutes les conditions du marché, et attendre son approbation et son désaveu. Dans cet intervalle, qui se prolongea au-delà de toute attente, le gouvernement d'Ottawa se hâta de nommer un lieutenant-gouverneur qui, lui-même se hâta outre mesure d'aller prendre possession de ce qu'il regardait déjà comme son domaine. Mais, ceux qu'il regardait déjà comme ses sujets, ayant eu vent de ses prétentions, et le regardant, avec raison, comme un injuste agresseur de leurs droits, lui fermèrent l'entrée de leur pays. N'étaient-ils pas dans leur droit ? Ce potentat à petit pied blessé au vif, lança la

proclamation dont nous avons déjà parlé. Cet édit surprit la bonne foi de la Compagnie du Nord-Est, qui déclara aussitôt aux habitants de la Rivière-Rouge qu'elle n'avait plus d'autorité sur eux. De ce moment, ce peuple, se voyant sans gouvernement, et se voyant de plus environné d'ennemis, au dedans et au dehors, fit ce que nous avons déjà dit, pour se mettre à l'abri des mille dangers qui le menaçaient. Dans sa sagesse, il s'appliqua ces paroles : "*Salus populi suprema lex esto.* Vous ne trouverez nulle part, ni dans le droit divin, ni dans le droit naturel, ni dans le droit des gens, la condamnation d'une pareille conduite. Aurait-on voulu que ce peuple, abandonné par ses protecteurs naturels, eut stupidement courbé le front devant les fanatiques enragés qui foulaient aux pieds les droits de la propriété, et qui attentaient à la vie des citoyens les plus paisibles ? Le gouvernement provisoire était une nécessité ; il était même dans l'ordre ; et personne n'a le droit de reprocher à ce petit peuple de s'être donné cette protection.

C'est bien vrai, dira-t-on, mais toujours Riel est un infâme meurtrier, et il doit être puni ! Bien aveugles sont ceux qui raisonnent ainsi. Riel n'est pas plus meurtrier que ceux qui lisent ces lignes, et que celui qui les trace. Du moment que l'on est forcé d'admettre que le gouvernement provisoire était une nécessité, on justifie les actes que l'on regarde comme les plus déplorables. S'il était légitime, comme nous l'avons démontré, il devait avoir tous les pouvoirs des gouvernements ordinaires, et surtout, celui de veiller à sa défense, à sa conserva-

tion, et par conséquent, le droit de vie et de mort, sur ceux qui se révolteraient contre son autorité.

Riel est un meurtrier ! Mais qui a-t-il donc tué ? Dans le sang de qui a-t-il trempé ses mains ? — Mais dans le sang de Scott ! — Fausseté. Riel est bien moins coupable du sang de Scott que le conseil spécial, qui a passé sur le Canada comme une flétrissure, ne l'était du sang canadien versé en abondance sur les échafauds dressés au sein de nos villes, à la suite des troubles de 1837 et 1839 !

Scott était un être malfaisant, qui avait même mérité la réprobation de ses nationaux, autant que des Métis français ; souvent, il avait proféré des menaces de mort ; et s'il en avait eu le pouvoir, tous les catholiques auraient été victimes de sa rage. Déjà, il avait subi l'emprisonnement, quatre à cinq fois, et aussi souvent, il avait été gracié, après avoir juré sur les Saints Evangiles, qu'il garderait la paix. Mais il sortait de sa cage avec une rage qui allait toujours croissante. A la fin, comme il était une menace constante du repos public, et qu'on n'avait plus le moyen de le contenir, vu les efforts faits du dehors, par ses semblables, pour briser ses liens, on crut nécessaire de le livrer à un conseil de guerre, qui le condamna à mort. Personne plus que lui n'avait mérité ce châtiment, et s'il eut été français et catholique, MM Brown et MacKenzie auraient sauté de joie sur son cercueil. Il fut donc fusillé comme un traître à son pays. Mais, Riel qu'on appelle sans cesse meurtrier de Scott, faisait-il parti

ce conseil de guerre ? Non, pas du tout. Mais, était-il un de ceux qui l'ont fusillé ? Pas du tout, encore. Il n'a pas même assisté à son exécution ; et pendant ce triste événement, il se tenait dans la salle du conseil, ayant la tête entre ses mains, et pleurant comme un enfant. Ces détails nous ont été fournis par un prêtre qui était sur les lieux, et qui peut affirmer sous serment tout ce qu'il raconte.

Ah ! si le sang de quelqu'un crie vengeance, est-ce bien celui de ce rebelle invétéré ? n'est-ce pas plutôt celui de Parisien ou de Goulet ?

Quoi ! les véritables meurtriers se laveraient les mains, seraient proclamés innocents ! et ceux qui n'ont fait qu'user du droit le plus saint, seraient voués à la vengeance, à l'exécration, à la mort ! Mais toute notion d'équité est-elle disparue du sol canadien ?

Maintenant, que l'on accepte le jugement que nous portons sur les événements de la Rivière-Rouge, ou que l'on continue de proclamer que Riel est un meurtrier, que les Métis sont des rebelles, quelle doit être la conduite de nos députés, chaque fois que l'on amènera cette question devant eux ?

Si le comité qui a charge de recueillir des témoignages sur les affaires de la Rivière-Rouge, démontre, dans son rapport, que l'amnistie a été promise, tous ceux qui ont des sentiments d'honneur, et la moindre notion de l'équité, devront voter pour qu'elle soit accordée sans retard, et nous sommes sûr que pas un représentant de la province de Québec, ne fera défaut à l'appel.

Dans le cas contraire, c'est-à-dire, s'il n'est pas démontré qu'il y a eu une promesse formelle et précise, mais seulement implicite, tous devront encore enrégistrer leurs votes, pour supplier la Reine d'avoir égard aux difficultés qu'ont eues à surmonter les Métis, et à leur accorder un pardon absolu, pour toutes les fautes dont ils auraient pu se rendre coupables, au sein des embarras ou des circonstances incontrôlables les ont jetés; car, il est connu de tous que le gouvernement impérial, par ses représentants, et le gouvernement fédéral sont entrés en négociations avec les prétendus rebelles, et ont pris des arrangements avec eux, pour établir les bases de l'union. Or, comme l'acte de Manitoba en fait foi, la puissance du Canada accorda au peuple du Nord-Ouest tous les privilèges et les droits qu'ils réclamaient. De plus, un commentateur des lois, qui fait autorité, résout la question, de manière à ne laisser aucun doute, dans son traité sur *le droit de la nature et des gens*. " Un souverain, dit-il ou un " état doit-il tenir les traités de paix et d'accom- " modement qu'il a faits avec des sujets même " rebelles? Je réponds: 1o. que lorsqu'un " souverain a réduit par les armes des sujets " rebelles, c'est à lui de voir comment il les " traitera. 2o. mais, s'il est entré avec eux " dans quelque accommodement, il est censé, " par cela seul, leur avoir pardonné tout le " passé. De sorte qu'il ne saurait légitimement " se dispenser de tenir sa parole, sous prétexte " qu'il l'avait donnée à des sujets rebelles. Cette " obligation est d'autant plus inviolable, que les

“souverains sont enclins à traiter de rébellion une désobéissance ou une résistance, par laquelle on ne fait que maintenir ses justes droits, etc.”

Il nous semble superflu, en face de cette décision si claire, de chercher si l'amnistie a été promise, puisqu'elle se trouve dans toutes les transactions et tous les actes qui se sont succédés.

D'ailleurs, il suffit de lire ce qu'a écrit Mgr. l'Archevêque Taché, sur le sujet, pour voir que non seulement l'amnistie a été promise, mais même qu'elle a été accordée.

Qu'on n'oublie pas qu'en parlant de l'amnistie, comme un moyen de pacification, nous ne renonçons pas à la conviction qu'elle est absolument inutile, puisque ceux à qui on veut l'appliquer, ne sont nullement coupables.

Malgré que cette question paraisse si facile à régler, cependant comme la passion, les préjugés et l'esprit de parti sont déjà à l'œuvre, il est possible qu'elle nous jette dans un labyrinthe d'où il nous sera difficile de sortir. Mais, nous pouvons dire que tout repose sur le plus ou le moins d'énergie, de l'amour de la justice de la partie Bas-Canadienne du ministère, de la fermeté et de l'indépendance de la représentation de la province de Québec. Nous croyons avec presque toute la presse française que M. Dorion et ses collègues tiennent dans leurs mains le sort de Riel, des Métis et de toute la Confédération. Si M. MacKenzie et la Province d'Ontario veulent sacrifier nos amis du Nord-Ouest, que nos ministres se dressent devant eux,

et menacent de se séparer d'eux ; on pourra peut-être leur répondre : " On se moque de vous ; nous avons les deux tiers des Communes avec nous, et rien ne nous empêchera de venger la mort de notre concitoyen et de notre coréligionnaire." — " Faites ce que vous dicte la passion, peuvent répliquer nos chefs, assouvissez la haine qui vous domine ; mais, votre joie brutale sera de courte durée ; car dès demain, nous viendrons avec un vote de non-confiance ; et à notre tour, nous aurons la Province de Québec, une partie d'Ontario, des provinces maritimes, de la Colombie, de Manitoba avec nous, et nous vous ferons payer cruellement la crante injustice que vous aurez commise."

Personne ne doute qu'un pareil langage produirait le plus étonnant effet, et apaiserait le fanatisme de nos ennemis jurés ; et une conduite aussi décidée chez nos chefs, leur attacherait tous les partis du Bas-Canada.

D'un autre côté, que M. Dorion et ses amis se le persuadent bien, que si cette fermeté et cette indépendance leur font défaut, ils entendront de tous les points de la Province de Québec un cri de réprobation, qui retentira jusqu'au fond de leur conscience, et qu'ils deviendront l'objet du plus profond mépris de tous leurs concitoyens.

On parle de conciliation ; la question qui nous occupe, devrait tous nous réunir sous le même drapeau ; et malheur à ceux qui la laisseront échapper.

Maintenant, lecteurs, que vous avez sous les yeux tous les faits et les circonstances qui peu-

vent vous aider à juger sûrement la question qui est devant le pays, et que vous connaissez les sérieuses difficultés dont l'environnement la haine, les préjugés et toutes les plus basses passions, que vous reste-il à faire ? C'est en vain que vous crierez, que vous vous lamenterez, si vous n'avez soin d'appeler l'Auteur de tout bien à votre secours. *Voici un temps favorable, voici des jours de salut*, puisque nous traversons le mois consacré à honorer la vierge puissante et et Immaculé, notre Mère. Allons à Dieu, par elle ; allons au Sacré Cœur de Jésus, en passant par son cœur si pur, et si aimant ; et si nos prières sont ferventes, si nous les faisons avec confiance, les obstacles si menaçants qui se dressent devant nous, seront renversés, le Ciel aura pitié de son peuple, et dissipera les puissants bataillons qui le menacent.

Voici les principales demandes que nous osons vous suggérer, pour ce mois privilégié. Demandez la délivrance de notre Père commun, le Souverain Pontife, — le triomphe de l'Eglise, notre sainte Mère, — la paix pour toutes les provinces de la Puissances du Canada, — l'union entre toutes les nationalités qui l'habitent — enfin, demandez pour vous, vos enfants, vos amis et vos parents, que le Ciel vous bénisse. Jésus, Marie, Joseph ! — Sacré Cœur de Jésus, ayez pitié de nous — Cœur Immaculé de Marie, priez pour nous.



## NÉCROLOGIES.

### Les derniers moments du chapelain de l'Hotel-Dieu.

Les derniers instants du Rév. M. Lemieux complètent, pour ainsi dire, sa physionomie, et donnent à la fin de cette existence si édifiante le cachet du juste.

Quand on apprend la mort de quelqu'un qui nous est cher, nous nous hâtons de demander tout ce qui s'y rattache, et nous ne cessons nos questions que lorsque nous avons pu obtenir des détails qui font naître l'espérance dans notre âme. C'est pour satisfaire cette sainte et légitime curiosité des nombreux amis de M. Lemieux, que nous allons décrire, avec la plus grande exactitude, toutes les circonstances qui ont précédé la mort de ce saint prêtre ; et en le faisant, nous nous rendons aussi aux vœux des saintes filles qu'il a dirigées pendant plus d'un quart de siècle. Mardi, le 11 avril, trois amis de M. Lemieux MM. Poiré, V. G., curé de Saint-Anselme ; Beaudry, curé de Charlesbourg et nous-même, nous nous rendîmes à l'Hotel-Dieu, vers onze heures et quart. Comme il avait eu une forte attaque d'un rhumatisme gouteux, dans la nuit du vendredi au samedi précédents, nous le trouvâmes sur son lit de douleur, mais paraissant exempt de toute souffrance. Il avait même sa franche gaieté de ses plus heureux jours. Là se trouvaient aussi le Père Durocher, de Saint-Sauveur, qui, dirigeait la retraite des Dames religieuses, et M. Gauvin,

curé de Saint-Irénée, que la maladie a forcé de s'éloigner temporairement de sa paroisse.

M. Lemieux qui a toujours été si généreusement secondé par les dames qui portent avec tant de raison le beau titre d'*Hospitalières*, quand il voulait recevoir à sa table des confrères et des amis, nous exprima à plusieurs reprises la joie qu'il éprouvait de se voir, disait-il, en si bonne compagnie; et sa figure confirmait ce qu'exprimait ses paroles.

Quand nous nous rendîmes au réfectoire, il nous exprima le regret de ne pouvoir nous accompagner. Mais, ajouta-t-il, je serai avec vous en esprit.

Le dîner terminé, nous nous hâtons de retourner vers notre convalescent qui, lui aussi, venait de prendre un peu de nourriture. Il sembla nous revoir avec un accroissement de joie, et prit part à la conversation avec un entrain qui ne laissait voir aucun doute sur sa situation.

Vers une heure et quart, l'un des assistants fit cette réflexion: "M. le chapelain nous paraît très-bien, et nous en sommes tous heureux; mais, il ne faut pas le fatiguer, et je crois qu'il serait sage de nous retirer." — "Non, non, dit-il, ça ne me fatigue pas du tout; d'ailleurs je suis si heureux de vous voir." Malgré cette nouvelle marque d'affection, nous lui fîmes nos adieux, et la plupart d'entre nous était déjà rendu dans une autre salle, quand il nous appela en particulier, et nous pria de répéter un véritable morceau d'éloquence d'un de nos apôtres de la tempérance. Trois semaines avant cette époque, nous avions déclamé, en sa présence, cette page

d'un effet terrifiant, et elle avait produit sur lui un effet tel, qu'il pleurait comme un enfant.

Quand il nous eut décidé à cette mise en scène, il fit appeler les autres confrères qui étaient sur le point de laisser la maison. Mais, comme l'un d'entre eux était absent pour quelques instants, il nous fallut l'attendre, avant de donner, à notre vénérable ami, la répétition qu'il paraissait désirer avec tant d'intérêt. On eut dit qu'il voulait entendre nos paroles comme une préparation à ce qui devait arriver quelques moments après; puisqu'il s'agissait du jugement de Dieu. Pendant cet attente, nous nous permîmes quelques réflexions que nous savions devoir être très-agréables à notre pieux confrère. Entr'autres choses, nous rappelâmes le souvenir du Rév. Père Lagier, mort à l'Isle-Verte, en prêchant une retraite, au commencement du carême. " La mort de ce bon Père, dîmes-nous, a été subite, mais elle n'a pas été inattendue, puisqu'il demandait ce genre de mort, et que depuis plusieurs semaines, il faisait l'acte de préparation à une bonne mort. Nous ajoutâmes que M. Lacasse, ancien curé de Saint-Henri, mort en descendant de chaire, n'était entré dans l'éternité que de la manière qu'il le désirait.

Après ces exemples, celui du Révd. M. Thomas Pelletier, qui a tant fait pour les lettres Canadiennes, et mort subitement à St. Joseph de Lévis, venait naturellement, et nous le citâmes comme une preuve qu'il est des hommes dont la vie est une préparation continuelle à la mort, et qui désirent même, pour éviter les

frayeurs des derniers instants, d'être enlevés tout à coup de la vie.

M. Lemieux ajouta à ces citations : " Moi aussi, j'aimerais bien à mourir ainsi, pourvu toujours que je serais bien préparé." Dieu accepta sa condition, car il *était bien préparé*, et aussitôt la mort frappa sur lui à coups redoublés, jusqu'à ce qu'elle l'eut terrassé à ses pieds.

En effet, aussitôt ces paroles proférées, il fut en proie à des douleurs atroces, qui ne lui laissèrent plus de repos. Sa figure prit une teinte livide et laissa deviner les tourments qui le torturaient, et il n'avait plus de position pour reposer son corps et ses membres endoloris. Malgré ce terrible état, étant assis sur son lit, il joignit les mains, baissa la vue, et fit à Dieu le sacrifice de tout son être, en face de la mort qui venait de se dresser devant lui. Après trois à quatre minutes de cette profonde méditation, de lassitude, il tomba la tête sur son oreiller, en disant : c'est fini!.....Et aussitôt, il perdit connaissance. Ses amis qui jusque là avaient été dans un trouble tel, qu'ils ne savaient à quels moyens recourir, comprirent qu'il n'y avait plus à retarder ; et se hâtèrent de lui administrer les derniers secours de la religion. Après l'Extrême-Onction et l'indulgence, les prières des agonisants furent récitées ; et quand ces paroles solennelles sortirent de la bouche du ministre du Seigneur : **AME CHRÉTIENNE, PARTEZ POUR LE CIEL**, l'âme si pure de notre cher et pieux confrère, s'envola au sein de la félicité !

Qui pourrait décrire la stupeur, la douleur

profonde des prêtres et des religieuses qui environnaient ce lit funèbre, et qui arrosaient de larmes abondantes les précieux restes, pour les uns, d'un confrère et d'un ami, pour les autres d'un père chéri et vénéré !.....

Cependant nos regrets profonds et sincères étaient tempérés par cette consolante pensée : Le moment suprême, pour notre ami, est arrivé tel qu'il l'a désiré.

Voici comment il s'était exprimé en présence de ses bonnes religieuses, il n'y a que peu de temps. — "Je désire une maladie très courte, pour ne pas être à charge aux autres. — Je voudrais mourir dans cette maison, qui m'est plus chère que tout le reste. — Je demande de mourir pendant le jour ; car je suis presque certain de mourir subitement, et si c'est pendant la nuit, je n'aurai aucune assistance ; au lieu que pendant le jour, j'aurai la chance d'avoir les secours de la religion et de mes amis."

Son genre de mort, les circonstances qui l'ont accompagnée, tout nous porte à croire que nous pouvons lui appliquer ces paroles des Livres Saints : "*Beatus ille servus quem cum venerit Dominus, invenerit vigilantem.*" — Bienheureux le serviteur que le Seigneur, lorsqu'il viendra, trouvera sur ses gardes." Il lui dira : "*Intra in gaudium Domini tui.*" "Entre dans la joie de ton maître."

Aussi, à la première nouvelle de sa mort, il n'y a eu qu'une voix dans le clergé, pour lui rendre ce précieux témoignage : "C'est un véritable saint, que Dieu vient d'enlever à notre édification."

A ces témoignages, s'en ajoute un autre que nous ne pouvons taire, tant il a d'autorité. Aussitôt que Monseigneur l'Archevêque eut appris la mort de son prêtre, il se hâta de se rendre auprès de ses restes. Nous étions là, encore, nous l'avons vu s'agenouiller, d'un air profondément ému, et adresser en sa faveur, une ardente prière au ciel. Lorsqu'il quitta la salle mortuaire, il rencontra une personne à laquelle il demanda : " êtes-vous de la maison ; " Et sur sa réponse affirmative, il ajouta : " Ah ! vous avez perdu un bon père ! " Dans la bouche de Mgr. ces paroles sont le plus bel éloge qu'il pouvait faire du vénéré défunt.

Et ces épouses de Jésus-Christ, qu'il a dirigées pendant vingt-six ans, comme elles avaient des choses admirables à nous révéler ! Comme elles étaient intarissables, quand elles racontaient les vertus héroïques de leur père bien aimé !

Et ses malades et ses infirmes qui remplissent les vastes salles de l'Hôtel-Dieu, et qui avaient été l'objet de toute sa sollicitude et de sa tendresse ; avec quelle éloquence naïve, ils nous faisaient connaître la charité ardente et inépuisable du bon M. Lemieux. " Jamais, disaient-ils, un père n'a plus aimé ses enfants, qu'il nous aimait ; mais, c'était nos âmes, qu'il aimait surtout ! "

Et ces paroles de deux habitants de Beaumont, qui ont été ses paroissiens pendant plusieurs années, n'en disent-elles pas plus que le plus long discours ? Ils arrivaient à Québec le lendemain de la mort de M. Lemieux ; en apprenant cette triste nouvelle, ils dirent avec une

pleine assurance : "En voilà un qui n'a pas eu de peine à entrer dans le ciel, où il en a conduit tant d'autres."

Il nous faudrait un volume, si nous voulions recueillir toutes les choses admirables qui ont été dites, à la gloire de ce regretté défunt. Comme sa profonde humilité aurait été gravement blessée, s'il lui eût été donné d'entendre, pendant sa vie, une partie des paroles élogieuses qui ont frappé nos oreilles, depuis qu'il n'est plus au milieu de nous.

Quant à nous, voici un précieux souvenir qui ne s'échappera jamais de notre mémoire. Le lendemain de la mort de M. le chapelain de l'Hôtel-Dieu, vers le soir, nous sommes retourné, pour contempler une dernière fois, les restes de notre vénérable confrère. À la vue de ce corps revêtu des ornements sacerdotaux, et qui paraissait plutôt jour du sommeil des justes, qu'inanimé, à la vue de cette figure calme et sereine où la mort n'avait pas laissé la plus légère empreinte, et faiblement tournée vers le crucifix que ses mains paraissent presser avec une affection indéfinissable ; nous avons été forcé de nous dire : jamais le trône des rois de la terre n'étala autant de majesté que ce lit funèbre !.....

Tel ce saint prêtre nous est apparu souvent, pendant qu'il célébrait les saints mystères de nos autels, tel il nous apparaissait alors ; aussi grave, aussi recueilli, aussi fervent ! Et nous n'avons pas été seul à faire ces consolantes réflexions, qui ne pouvaient que nous rendre plus chère la pensée de celui que nous aimions à l'égal d'un frère.

L'amitié pour lui était une chose sacrée, et la mort même d'un ami ne pouvait jamais lui en faire perdre le souvenir. Voici à ce propos, un petit trait que ceux qui l'ont connu intimement aimeront à se rappeler. Il y a de cela dix mois. L'an dernier, le jour de la fête de la Bonne Sainte-Anne, et dans l'église dédiée à cette grande sainte, à la suite des vêpres et de la procession qui s'y fit, M. Lemieux, et nous-même, nous nous approchâmes de nouveau de la relique pour la vénérer une dernière fois, avant notre départ. Après cet acte de piété, notre ami nous dit : Un "De profundis" pour ce pauvre M. Gariépy", qui était mort déjà depuis plusieurs années, curé de cette paroisse. Que de larmes brûlantes il versa, pendant la récitation de cette prière ! Cette piété pour les morts, trouve aujourd'hui sa récompense, et ses amis qui lui survivent, lui rendront abondamment, ce qu'il a fait pour ceux qui l'ont précédé dans l'éternité.

Sept prêtres ont assisté à ce trépas ; car outre ceux déjà nommés, MM. Laliberté et Collet de l'Archevêché, sont arrivés au commencement de l'agonie.

LE RÉV. J. B. MARCOTTE.

Le Rév. J. B. Marcotte, curé de Saint-Théodore d'Acton, était né à Sainte-Anne La Pérade, le 27 juillet 1837.

Des ses plus jeunes années, il montra une grande



piété, et quand il eut atteint l'âge de 13 ans, ses parents le firent entrer au Séminaire de Nicolet, où il termina ses études. Au séminaire, comme dans le sein de sa famille, M. Marcotte était un modèle de vertu. Il prit l'habit ecclésiastique, et fut envoyé au collège de cette ville qui venait d'être fondé.

Il fut ordonné prêtre, le 25 septembre, 1865, et devint successivement vicaire à Saint-Maurice et à Saint-Grégoire, et enfin, en 1866, il fut nommé curé de la nouvelle paroisse de Saint-Théodore, où il vient de s'éteindre avec calme dans le Seigneur. M. Marcotte a vécu peu d'années, mais sa vie a été remplie, et il laisse de profonds regrets partout où il a passé, et surtout l'exemple des plus précieuses vertus.

Ses funérailles ont eu lieu hier au milieu d'un grand concours de fidèles.

Sa Grandeur Mgr. des Trois-Rivières, y assistait ainsi que plusieurs membres du clergé.

---

RÉVÉRENDE SOEUR S. HUGUES DE LA CONGRÉGATION N. D.  
DÉCÉDÉE A LA MISSION DE STE. CROIX.

---

*Finis modestiæ, timor Domini, divitiarum, et gloria, et vita.* Le fruit de la modestie est la crainte de Dieu : elle produit aussi les richesses, la gloire et la vie.

Telles sont les paroles inspirées que semble avoir constamment médité la Révérende Sœur qui vient d'être enlevée à la tendre affection de ses bien-aimées et vénérées compagnes, et à l'estime sincère de tous ceux qui avaient eu l'occasion d'apprécier ses grandes vertus.

Sans doute qu'il y a un généreux et noble dévouement dans les premières démarches d'une personne qui se destine spécialement au service de Dieu, qui rompt avec courage les liens si étroits et si forts de la nature, dans l'adieu à ce qu'elle a de plus cher. Mais le sublime de l'héroïsme, est bien d'être obligé

de vivre, pour ainsi dire, au milieu du monde, et de s'y trouver comme n'y étant pas, (1). On peut dire toutefois, que la Révérende Sœur S. Hugues avait su pénétrer jusqu'au fond de ce mystérieux secret. Renfermée dans la solitude de son cœur, elle paraissait être, sans cesse, en présence de son divin modèle. Aussi le servait-elle avec cette crainte salutaire, et ce tendre amour qui rendent son joug doux et léger. Pour avoir renoncé aux biens de la terre, Dieu, en retour l'a faite riche de toutes les vertus qui attirent par leur parfum : Esprit de mortification, ferveur angélique, abandon complet de sa volonté, pour ne suivre que celle de Dieu dans la scrupuleuse observance de la sainte règle, humilité profonde, toutes les précieuses vertus la rendaient digne des regards du Ciel. On peut dire avec le prophète que *l'esprit de Dieu reposait sur son cœur.*

La Révérende Sœur Caroline Jubainville de S. Hugues était née à Ste. Croix (Montréal) en mai 1840, et, par conséquent, avait sa 33<sup>ème</sup> année accomplie. A seize ans, elle prononça ses vœux à la Congrégation N. D. Montréal. Envoyée successivement dans différentes missions elle se montra toujours la digne rivale de ses vénérées collègues et laissa partout l'empreinte de ses vertus, avec les heureux résultats de son zèle, et de sa capacité. Depuis cinq ans S. Hugues était retenue à la communauté par la maladie, lorsque l'année dernière, elle recouvra la santé, grâce à l'intercession de St. Joseph qui voulut ainsi la récompenser de la grande confiance qu'elle ne cessait de lui témoigner. Choisie, il y a six mois, par la Révérende Mère Supérieure Générale pour la Mission de Ste. Croix, elle avait pu avec une parfaite santé, vaquer à toutes ses nombreuses occupations, quand le 14 avril, trois jours seulement avant sa

---

(1) C'est mener sur la terre une vie toute céleste.

mort, elle fut arrêtée par une inflammation de poumons, que les soins les plus assidus ne purent maîtriser.

C'était un sacrifice pour elle, de mourir loin de la communauté Mère. Mais Dieu qui nous avait donné un beau sujet d'édification dans l'exemple de ses vertus, voulait encore nous offrir le consolant spectacle de sa sainte mort.

Les funérailles de S. Hugues ont eu lieu à Ste. Croix, en présence de monsieur le curé, de monsieur le vicaire, de plusieurs révérendes sœurs, et de toute la paroisse, accourue pour rendre hommage aux vertus de la vénérée défunte, et donner en même temps, une preuve de sa haute considération pour la sainte maison dont elle faisait partie. Le Révérend M. Saxe, curé de Saint-Romuald, qui avait bien voulu se rendre à la cérémonie funèbre, chanta le service et fit l'absoute. Les révérendes supérieures de Bellevue, de Saint-Roch, de Saint-Sauveur et la révérende sœur assistante de Saint-Roch portaient les coins du poêle : le notaire Lemay, monsieur J. Hamel, le notaire Garneau et monsieur Thos. Pouliot, portaient le corps.

Monsieur le curé a fait déposer le corps de la vénérable religieuse dans l'église. Elle sera, n'en doutons point, une puissante intercétrice pour la paroisse qui est si heureuse de posséder ses précieux restes.—(Communiqué.)

---

M. FRANÇOIS-MARIE BERNIER.

---

La mort qui n'a d'égard pour personne, moissonnait le 9 du mois de Mars dernier, M. François-Marie Bernier, après une courte maladie de cinq jours. M. Bernier est mort au presbytère de Sainte-Félicité, entre les bras de son fils, qui lui a donné lui-même les derniers secours de la religion.

Sa mort a été douce comme sa vie, qui s'est écoulée dans l'ombre et le silence et la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Cependant on pourrait dire que sa vertu de prédilection était sa charité envers les pauvres. Il avait appris, dès son enfance, à voir dans les pauvres les membres de Jésus-Christ. Aussi, jamais il n'a refusé du pain à celui qui avait faim, ni il n'a éloigné de son toit celui qui était sans abri. Bien des fois, on l'a vu recevoir dans sa maison jusqu'à cinq, six et même sept pauvres à la fois. Il profitait de ces circonstances, pour donner à ses enfants des leçons de charité envers les membres souffrants de J. C. Il veillait avec un grand soin à l'instruction de ses enfants; le soir, après les rudes labeurs des champs, pour s'assurer des progrès de ses enfants, il leur faisaient rendre compte lui-même de ce qu'ils avaient appris à la classe. Ses enfants faisaient-ils quelques fautes, il les reprenaient toujours avec douceur, mais en même temps avec énergie. Pour produire plus d'impression sur l'âme de ses enfants, il ne manquait pas de leur rappeler ce que le bon curé, avait dit le dimanche, soit au prône, soit au catéchisme.

D'une activité presque sans égale, il a su laisser à ses enfants les moyens suffisants, pour vivre, comme il a vécu, dans une honnête aisance.

En quittant, durant l'été de 1869, le toit qui l'avait vu naître, pour aller résider avec son fils, le Révd. L. N. Bernier, il a légué à un autre de ses enfants la même terre que son ancêtre Jacques Bernier, appelé vulgairement Jean de Paris, avait concédée au Cap Saint-Ignace, en 1681, à l'endroit appelé Anse à Gilles. C'est un des plus beaux sites qu'on rencontre dans les campagnes.

M. François-Marie Bernier était aimé et vénéré de tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître. Le grand concours du peuple qui accompagnait ses restes mortels quand ils sont partis pour le Cap

Saint Ignace est une preuve de l'estime et de la vénération qu'on lui portait à Sainte-Félicité, où il ne résidait cependant que depuis deux ans et six mois. Un service solennel a été chanté dans l'église de Matane, auquel assistaient avec les paroissiens de Sainte-Félicité, les principaux citoyens de Saint-Jérôme.

Ses co-paroissiens du Cap Saint-Ignace n'avaient pas non plus oublié sa mémoire, car ils se sont rendus en foule à la gare du chemin de fer de cette paroisse, pour recevoir ses restes. Ils ont accompagné le corps jusqu'à la demeure de son fils, P. O. Maximilien Bernier. Le lendemain, le 18, ils se rendaient encore en plus grand nombre à l'église, pour assister au second service très solennel qui a été chanté pour le repos de son âme, par le Révd. J. N. Sirois, curé de cette paroisse. Madame L. A. Beaubien, touchait l'harmonium. Le corps a été déposé dans le cimetière du Cap Saint-Ignace.

Il laisse pour déplorer sa perte une épouse, des enfants et des petits enfants, qui ne cesseront de prier pour lui, et qui conserveront toujours le respect dû à sa mémoire.—(Communiqué.)

— 000 —

#### **A nos lecteurs du Nouveau-Brunswick.**

Les Acadiens et tous les catholiques du Nouveau-Brunswick sont sous le coup d'une terrible persécution, puisque le gouvernement de cette province veut arracher à leurs enfants ce qu'ils ont de plus cher, le précieux dépôt de la foi. Nous avons vu avec un véritable plaisir que nos coreligionnaires ont généreusement combattu, pour la conservation de leurs droits, et se sont imposés de lourdes taxes, plutôt que de courber leur front, sous la main tyrannique d'un pouvoir aussi injuste que cruel. Nous espérons

que la Providence récompensera bientôt leur persévérance, et leurs généreux efforts ; car ils ont à leur tête des hommes qui sont prêts à tous les sacrifices, pour obtenir le redressement des torts dont ils sont les tristes victimes.

Nous croyons que le moment est arrivé, pour nos amis du Nouveau-Brunswick, où ils pourront se débarrasser des petits tyrans qui leur ont mis le pied sur la gorge ; car les élections, auront lieu bientôt dans cette province ; et si nos coreligionnaires se tiennent en rangs serrés, s'ils donnent la main aux nombreux amis qu'ils comptent parmi nos frères séparés, la lutte leur procurera la plus belle victoire, sur laquelle ils peuvent compter.

Mais pour arriver à un aussi beau résultat, nos amis doivent se choisir des guides sûrs et intelligents. Ces guides sont tous trouvés, et il suffit de se mettre en rang à leur suite ; ce sont Nos Seigneurs les Evêques, MM. les curés, et tous les prêtres de la province. De plus, depuis sept ans déjà, les Acadiens ont un puissant organe, dans le *Moniteur Acadien*. Qu'ils se rangent sous sa bannière, et suivent ses conseils, qui sont toujours marqués au coin de la sagesse. Cette feuille qui a tous les titres à leur confiance, doit être pour eux un trait-d'union.

Il y a au Nouveau-Brunswick, un catholique dont le nom mérite d'être signalé, puisque pour demeurer fidèle à ses coreligionnaires, il a rejeté avec mépris des offres qui en auraient séduit bien d'autres ; cet homme que les Acadiens et les Irlandais catholiques doivent avoir en très haute estime, est M. Costigan, le représentant de Victoria.

Avec de tels chefs, que nos amis entrent en lutte avec d'autant plus de confiance, que leur cause est la cause de Dieu, la cause de leur conscience, la cause de leurs enfants.

Ils ont toutes nos sympathies ; nous formons pour leur triomphe les vœux les plus sincères, et le secours

de nos prières ne leur fera jamais défaut, tant qu'ils ne seront point entrés dans leurs droits.

— 000 —

### Biographic.

Nous avons promis une biographie de M. le chapelain de l'Hôtel-Dieu ; mais, nous en avons trouvé une si bien faite, dans les journaux de Québec, que nous nous contentons de la reproduire, tout en y ajoutant quelques réflexions, sur les circonstances qui ont précédé et accompagné sa mort.

*Quia fecit misericordiam in illum.*  
Il a exercé la miséricorde envers l'infirmes.

Lorsque le Sauveur a voulu nous montrer le modèle parfait de la charité envers les hommes, il nous a mis en présence du bon Samaritain qui verse de l'huile sur les plaies d'un malheureux, les bande avec soin, puis le mène dans une hôtellerie et l'entoure de toutes les attentions. Touchante figure de nos saints livres qui devait attirer tant d'imitateurs : parmi eux était venu se ranger celui dont le clergé de Québec, déplore aujourd'hui la perte, M. l'abbé Michel Lemieux.

La charité envers le prochain, telle a été la vertu principale du regretté défunt : le théâtre où elle a su se déployer avec plus d'éclat, c'est l'Hôtel-Dieu de cette ville, dont il a été le chapelain pendant vingt-cinq ans et demi. La nuit comme le jour, nous dit un témoin de sa bonté, tant que ses forces le lui ont permis, il était là où il y avait une plaie à panser, une blessure à cicatriser, une larme à essuyer. Que de fois ne l'a-t-on pas vu venir au milieu de la nuit s'asseoir au chevet de pauvres malheureux qui, pour

confier les secrets de leur âme au prêtre, voulaient garder l'incognito que les ténèbres leur garantis-  
saient. Il demeurait de longues heures auprès d'eux, sans regretter ces veilles prolongées, parce qu'il avait soulagé des cœurs ulcérés. Sans acception de personnes, ajoute une autre voix reconnaissante, cependant les misérables et les infirmes paraissent avoir des titres à sa tendresse. C'était surtout lorsque la mort menaçait une victime que son zèle redoublait. Il ne cessait de prier et d'exhorter, et ne se séparait de l'agonisant, qu'après la fin de sa lutte suprême. Les maladies les plus repoussantes ne pouvaient l'empêcher de passer auprès de lui des journées presque entières. " Nous ne mourons qu'une fois," disait-il, lorsqu'on lui représentait que les malades avaient reçu tous les secours de la religion et que, par prudence, il devait prendre plus de soin de sa propre santé.

Il ne se passait pas un seul jour que M. Lemieux ne fit la visite des salles : les pauvres malades y étaient tellement habitués, qu'un retard de quelques heures les jetait dans l'inquiétude, et ils s'informaient aussitôt de la santé de leur " bon père," comme ils l'appelaient. Combien il a fallu de constance à sa sollicitude, combien sa charité a dû avoir de persévérance, les statistiques de la communauté le proclament avec éloquence. Le croirait-on ? pendant ses 25 années et demie où il a été chapelain, 18,599 malades ont été admis à l'Hôtel-Dieu de Québec : sur ce nombre, 1,108 y sont décédés. Pourquoi ne pas le redire ici ? il y a dans ces simples chiffres un éloge admirable du dévouement sans bornes de nos vénérables religieuses hospitalières. Et ce dévouement, après Dieu, qui le nourrit et le soutient ? La présence du prêtre qui ne ménage ni son temps, ni ses peines, qui sait prêcher d'exemple, en même temps qu'il dirige par la parole et par les conseils.

Ces conseils, il les donnait avec la sage réserve



que lui a toujours inspirée une extrême modestie, mais aussi, avec la prudence que lui communiqua la sûreté de ses lumières. Dès son début dans le sacerdoce, comme aussi, pendant son cours d'étude au Petit Séminaire de Québec, M. Lemieux s'était fait remarquer par la droiture de son intelligence comme par les qualités de son cœur. Au Petit Séminaire, il occupait un rang honorable dans une classe qui a fourni aux professions libérales six membres distingués, et parmi eux, l'hon. juge Thomas Taschereau, au clergé plusieurs prêtres d'un vrai mérite : M. le Grand-Vicaire Thibault, M. Edouard Plante, M. Joseph Tardif et quelques autres. Dans les paroisses où il a exercé le ministère, M. Lemieux, en faisant face à des difficultés nombreuses, a prouvé plus d'une fois qu'il savait réunir à la douceur qui aplanit, la fermeté qui ne sait pas céder, quand le devoir est en cause.

M. Lemieux était né à Saint-Joseph de Lévis, le 4 février 1811, et avait accompli par conséquent sa 63<sup>e</sup> année. Il fut ordonné prêtre le 8 novembre 1835 et nommé vicaire à Sainte-Anne d'Yamachiche, et en 1839 à Saint-Roch des Aulnets ; en 1840, il devenait curé de la Pointe du Lac ; en 1841 directeur du grand séminaire de Nicolet ; en 1843, curé de Beaumont, et enfin en 1848 Chapelain de l'Hôtel Dieu, où il est décédé, mardi, le 14 du présent mois.

Quand on a aimé les pauvres comme soi-même, on a partagé avec eux ses biens et son avoir ; et si, à l'heure de la mort, il reste encore quelques francs, c'est aux pauvres qu'on les légue avec bonheur. Tel a été le dernier acte qui a couronné la vie de M. le chapelain Lemieux ; les pauvres, ses enfants de prédilection, hériteront des quelques deniers que sa charité n'avait pas encore eu occasion de leur distribuer. Ainsi lit-on dans la vie du premier évêque du Canada qu'étant sur le point de mourir, il dit à son fidèle serviteur Houssart : j'ai tout donné, il ne

me reste plus que ce petit objet, prenez-le afin que je parte détaché de tout. Heureux ceux qui se présentent devant Dieu, les mains vides des biens de terre, mais remplies du mérite de leurs bonnes œuvres et de leurs aumônes !

Les funérailles de M. Lemieux ont eu lieu ce matin à la chapelle de l'Hôtel-Dieu, en présence d'un grand nombre de fidèles. C'est S. G. Monseigneur l'Archevêque qui a chanté le service, et a fait l'éloge du vénérable défunt.

— 000 —

### La situation à Rome.

La situation s'assombrit, et dans les sphères du pouvoir, on est inquiet et fort préoccupé de ce qui se passe. La misère grandit tous les jours, et la question du pain s'impose avec une terrible réalité et prime désormais toutes les autres. Ce n'est plus seulement aux Indes que l'on meurt de faim, mais aussi dans la belle et prospère Italie de nos révolutionnaires. Il ne se passe pas de jours sans que quelque gazette de nous arrive de quelque point de la péninsule avec cet entête terrible et navrant : *Encore un homme mort de faim !* A Rome même, on a eu à gémir déjà, à plusieurs reprises, sur d'aussi lamentables faits.

La misère étant arrivée à ce point extrême, il n'est donc pas surprenant que l'émotion des esprits soit grande et que, dans beaucoup d'endroits, éclatent des troubles sérieux. A Ancône, à Milan, à Venise, à Naples, à Palerme, les municipalités sont sur le qui vive, et dans le plus grand embarras. Dans les Marchés, on pille ou l'on s'oppose à l'exportation des grains ; à Chiaravalle, le peuple a brisé les vitres de plusieurs gros propriétaires, en criant : A bas les riches ! A Osimo, les ouvriers ont parcouru les rues,

durant plusieurs heures, aux cris de : *Abasso i signori ! Vogliamo la farina a 2 soldi la libbra, vogliamo pane !* A bas les messieurs ! Nous voulons la farine à deux sous la livre ; nous voulons du pain ! A Borgo, les paysans ont envahi le marché aux grains, se sont emparés des sacs dont on demandait 20 francs, les ont payé 10 francs seulement, et les ont emportés sous les yeux mêmes de la gendarmerie.

Nous ne finirions pas, si nous voulions rapporter tous les faits qu'enregistre, depuis quatre ou cinq jours seulement, la presse de province.

A Rome, capitale de de l'Italie régénérée et fortunée, nous avons les chaumages volontaires ou forcés, les grèves de différents corps de métiers les uns après les autres, des attroupements, des promenades menaçantes, de plusieurs milliers de personnes, des cris séditieux, des pétitions impérieuses portées en corps au Capitole ou bien au Parlement, des menaces collectives aux riches et au Gouvernement, puis des vols en grand nombre, des attaques à main armée, tant dans la ville que dans les campagnes, l'enlèvement quasi journalier du pain des mains des garçons boulangers qui le portent à domicile, le pillage de boutiques de boulangers, comme cela est arrivé *ce matin même* à une boulangerie près de Macoa, etc. Voilà l'heureuse situation du moment, qui n'a rien, comme on voit, de fort enviable.

L'autorité se préoccupe de trouver un remède à un pareil état de souffrance. Elle délibère beaucoup, mais elle n'agit pas ; elle met en avant projets sur projets, mais elle n'en exécute aucun ; et, pendant ce temps-là, la misère générale s'aggrave notablement. Tout ce que la philanthropie de notre municipalité a su trouver jusqu'à ce jour, est la perspective pour le pauvre peuple de pouvoir se nourrir un jour du pain Liebig. La question est à l'étude, et, jusqu'à solution, les gens affamés devront se nourrir des utopies de nos grands hommes du Capitole.

Ce pain Liebig, composé de seigle, d'avoine et de son, sourit fort peu à la fierté de nos Romains, qui croient avoir droit à une toute autre nourriture qu'à celle des chevaux. Aussi, les lazzi pleuvent ils sur le génie de nos municipaux, d'autant plus qu'à la suite d'expériences faites à Milan, par une commission de médecins et de chimistes, le pain Liebig a été trouvé et déclaré nuisible à la santé publique.

De tous les côtés, dans les classes souffrantes, se manifestent les plus vifs regrets de la suppression des corps religieux. Leur disparition cause un vide immense, que la main de personne ne saurait combler. Leur charité était de celles qui ne se remplacent pas. Ils parlent un peu moins que nos honorables, mais en revanche, ils agissent beaucoup plus, et surtout mieux. Si, lors de leur existence, Rome n'a pu, parfois, échapper à la disette, et à des circonstances difficiles, elle n'a jamais vu le pauvre peuple tomber d'inanition et mourir de faim. On ne saurait citer un seul cas, sous le gouvernement du Pape, d'une personne morte de faim, tandis que c'est par douzaines déjà que les journaux ont enregistré de ces faits, qui font frémir l'humanité.

Jadis, le malheureux, quel qu'il fût, était certain qu'en frappant à la porte d'un couvent, il verrait momentanément soulager sa misère. Aujourd'hui, il n'est presque personne qui le secoure, et les institutions de charité, transformées en bureaux de bienfaisance, avec un personnel nombreux et absorbant, ne peuvent pas faire la moitié du bien qu'elles opéraient autrefois.

On vante beaucoup, en ce moment, les heureux résultats des fourneaux et des soupes économiques, et on semble en vouloir attribuer tout l'honneur à la philanthropie moderne. Mais c'est là une usurpation flagrante, contre laquelle il est bon de protester, au nom de la charité chrétienne. Ces *soupes économiques* existent, à Rome, depuis des siècles. Seulement, au lieu de se vendre, elles se donnaient.

Dans les grands couvents, comme à Saint-François-in-Ripa, à Saint-Augustin, à la Minerve, etc., chaque jour la soupe et les légumes se distribuaient à des centaines de malheureux, et parfois, durant les pluies prolongées, les grands froids et les temps de disette, on en voyait jusqu'à *trois* ou *quatre cents*, chaque, après-midi, aux portes et dans les cours des Pères Capucins. Les premiers, parmi ces bons religieux, se disputaient l'honneur de servir leurs frères souffrants, et de leur distribuer, avec la nourriture du corps, quelques bonnes paroles pour l'âme. De sorte que ces pauvres gens s'en retournaient la faim apaisée et le cœur consolé.

— 000 —

#### “ Echo de Lévis.”

Ce journal qui vient d'entrer dans sa quatrième année d'existence, a tant de titres à l'estime, et à la confiance du public, qu'il ne peut tarder à prendre un rang distingué, parmi nos plus anciennes publications. Les propriétaires, dans leur désir de rendre facile l'accès d'un bon journal dans le plus grand nombre de nos familles, viennent d'ajouter une édition hebdomadaire à leur édition semi-quotidienne ; comme le prix en est très réduit, les abonnés devront se compter par milliers. Voilà notre vœu le plus ardent. D'ailleurs, M. Belleau, son rédacteur en chef, est un de ces écrivains qu'on ne peut connaître, sans leur accorder notre estime et notre confiance.

Que les honnêtes gens seraient heureux si ce journal si recommandable, pouvait remplacer certaines feuilles malsaines et dangereuses.

— 000 —

### Un reçu pour le Paradis.

Un Indien du Canada, en embrassant la foi catholique, se confessa à la Robe-Noire (prêtre,) d'avoir depuis quelque temps volé deux piastres à un pasteur calviniste du voisinage, et réponse lui fut donnée qu'il devait les restituer. Ce bon sauvage appelé Jean-Baptiste à son baptême, s'empressa de s'exécuter. Il se présente donc chez le ministre, et le dialogue suivant s'engage :—Eh bien que me veux-tu ?—Moi t'avoir volé, Robe-Noire dire à moi : “ Jean-Baptiste, rends l'argent volé.”—Quel argent ?—Deux piastres volées à toi par moi, mauvais sauvage, mais aujourd'hui bon Indien, avoir l'eau du baptême sur le front, moi enfant du Grand-Esprit. Tiens prends ton argent.—C'est bien, ne vole plus. Bonjour, Jean-Baptiste.—Bonjour, pas assez, moi vouloir autre chose.—Et que veux-tu ?—Moi vouloir un reçu.—Un reçu ! Qu'as-tu besoin d'un reçu ? La Robe Noire a-t-elle dit de le demander ?—Robe-Noire ne rien dire ; c'est Jean-Baptiste vouloir un reçu.—Mais, pourquoi vouloir un reçu ? Tu m'as volé et tu me rends ; c'est bien assez.—Pas assez. Ecoute : Toi, vieux, moi jeune ; toi mourir sans doute premier, moi mourir après toi. Comprends-tu ?—Non, qu'est-ce que tu veux me dire ?—Ecoute encore : cela vouloir dire beaucoup, cela vouloir dire tout. Moi frapper à la porte du ciel, le grand chef saint Pierre ouvrir et dire : c'est toi, Jean-Baptiste, et que veux tu ? Moi vouloir entrer dans la maison du Grand-Esprit. Et lui me dire : Et tes péchés ? Moi répondre encore : Robe-Noire m'avoir pardonné. Saint Pierre ajouter : Mais ton vol au ministre, as-tu rendu l'argent ? Montre-moi ton reçu. Maintenant ministre, tu vois la situation du pauvre Jean-Baptiste, pauvre Indien, sans reçu, obligé pour te retrouver, de galoper par tout l'enfer !

(Raconté par le Père Smet de la Compagnie de Jésus.)—(*Annales de St. Joseph.*)

Le 9 novembre, Monseigneur Verrolles, évêque missionnaire de la Mandchourie (au nord est de l'Asie), a présidé la réunion du soir à Notre-Dame-des-Victoires. Ce vénérable vieillard, qui approche de quatre-vingts ans, a raconté le trait suivant :

“ Je rencontrais un jour au bord d'une immense forêt une vieille femme chrétienne qui n'avait pas vu de missionnaire depuis quarante ans. Cependant elle était restée fidèle à notre sainte religion avec une admirable énergie. Voici ce qu'elle me dit : Pendant ce long espace de temps, j'ai fini par me perdre dans mes calculs pour les années, les mois, les semaines, jours, de sorte que je ne savais plus quels étaient les jours où je devais pratiquer l'abstinence ; mais, afin de ne pas m'exposer à violer les commandements de l'Eglise, je me suis condamné à ne jamais manger de viande.”

—000—

### **Pourquoi invoque-t-on saint Antoine de Padoue pour retrouver les objets perdus.**

L'origine de la pieuse pratique, légitimée par une traditionnelle expérience, d'invoquer ce grand thaumaturge du treizième siècle pour retrouver les objets perdus, est ainsi racontée par la *Semaine* d'Arras ;

“ Pendant que saint Antoine exerçait la Charge de gardien au couvent de Montpellier, il arriva qu'un novice, dégoûté de sa vocation, forma le projet de quitter le monastère, renonçant à son habit et à la compagnie de ses frères, au milieu desquels il avait été jusque là si heureux de vivre. Il partit en effet, emportant un exemplaire du Nouveau Testament sur lequel saint Antoine avait écrit des notes marginales qui lui servaient pour la prédication.

“ Affligé du départ du jeune religieux, plus encore que de la perte de son volume, le saint se met en prières. Dieu qui ne lui refusait rien, lui accorde sur-le-champ l'objet de sa demande. Le novice fugitif, au moment de traverser un pont, aperçoit à

l'autre extrémité un horrible démon qui menace de le frapper, s'il continue d'avancer. Saisi d'effroi, le transfuge revient sur ses pas et va se jeter, confus et repentant, aux pieds de saint Antoine qui, du même coup, retrouva et son fils spirituel et le livre dont la perte lui avait été si sensible."

Qui pourrait s'étonner après cela que notre saint, dont la prière avait été si efficace dans la circonstance pénible où il s'était trouvé, s'intéresse maintenant au ciel aux supplications de ceux auxquels la perte d'un objet cause de sérieux embarras et même parfois un véritable préjudice. Or, c'est par milliers qu'il faut compter les personnes qui se félicitent d'avoir eu recours à l'intervention de saint Antoine de Padoue pour retrouver les objets perdus.

Il y a certainement là un fait d'expérience que les plus sceptiques ne sauraient révoquer en doute, qu'ils essaient donc de l'expliquer, dans sa généralité et son ensemble, pour les causes ordinaires et naturelles. Pour nous, enfants de l'Eglise catholique, qui croyons à la puissance d'intervention surnaturelle des anges et des saints dans les choses d'ici-bas, nous ne sommes pas plus embarrassés pour répondre sur ce point que pour rendre raison de ces guérisons merveilleuses, par lesquelles la sagesse divine veut confondre notre génération incrédule et dévoyée et la ramener à reconnaître *le doigt de Dieu*.

Lorsqu'on invoque saint Antoine, dans le but dont nous venons de parler, on se contente généralement de réciter quelques *Pater* et *Ave*.

— 000 —

### FAITS-DIVERS.

LA FAIM.—Le *Courrier des Etats-Unis*, du 11 février, publie un long article sur la misère qui règne en ce moment à New-York, et fait un appel chaleureux à la charité publique. L'extrait suivant donnera une idée de l'état actuel de la classe ouvrière de cette grande ville :



“ Personne n'ignore que la misère est grande en ce moment, plus grande qu'elle n'a jamais été à New-York. Le temps est venu où les effets de la crise qui dure depuis plus de cinq mois se font sentir avec une intensité atténuée, jusqu'ici par l'épargne du passé, par le retranchement dans le présent, par l'hypothèque sur l'avenir. Mais tout cela s'épuise vite ; les économies faites dans les jours meilleurs ont été retirées, les privations patiemment supportées pendant un temps, deviennent intolérables ; enfin le mont de pitié ne prête pas, quand il n'y a plus de gagne à lui offrir, et la ressource des dettes privées est bien limitée entre amis réduits aux mêmes extrémités. En fait, la mesure de la souffrance est bien près d'être comble. Il y a à New-York des quartiers entiers où la faim est à l'état chronique, où les vêtements manquent, où le feu est un luxe inconnu.

“ Pour citer un exemple que beaucoup de nos lecteurs sont à même de vérifier par eux-mêmes, car il est pris dans une partie de la ville où ils sont groupés en grand nombre ; — dans le 5e et le 8e ward, il n'y a pas moins de mille familles comptant 3,500 enfants qui sont absolument sans aucune espèce de ressources. Le dénuement de ces pauvres gens est affreux à voir, et il en est de même dans tous les quartiers populeux. A chaque porte, il y a des chefs de famille sans emploi, qui vivent ordinairement et élèvent leurs enfants à l'abri des privations, et dont le foyer vide aujourd'hui offre l'aspect de la désolation. Partout de pauvres femmes et de pauvres filles qui trouvent habituellement une existence honorable dans le travail sont livrées sans défense aux perfides suggestions du dénuement. Partout de pauvres petits êtres affamés obsèdent de leurs cris de détresse leur malheureuses mères qui n'ont que des larmes à leur donner. Partout enfin la misère noire, la misère qui se cache pour souffrir, honteuse du malheur autant que du crime, attend un secours qui ne vient pas dans des angoisses d'autant plus poignantes qu'elle se déroben plus soigneusement aux confidences.